Décision n° 2016-0631
du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes
en date du 2 mai 2016
abrogeant les décisions n° 2013-0657 en date du 21 mai 2013,
n° 2013-0842 en date du 25 juin 2013
modifiées par la décision n° 2014-1268 en date du 4 novembre 2014
et la décision n° 2015-0325 en date du 17 mars 2015
attribuant des autorisations d'utilisation de fréquences radioélectriques
à la société Airbus Defence and Space SAS
pour un réseau ouvert au public du service fixe par satellite
dans le département de la Haute-Garonne (31)

Le président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu le code des postes et des communications électroniques (ci-après CPCE), et notamment ses articles L. 36-7 (6°), L. 42-1 et R. 20-44-11 ;

Vu le décret n° 2007-1531 du 24 octobre 2007 instituant une redevance destinée à couvrir les coûts exposés par l'État pour la gestion de fréquences radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 modifié relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 24 octobre 2007 modifié portant application du décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 18 mars 2013 modifié relatif au tableau national de répartition des bandes de fréquences ;

Vu la décision n° 2013-0657 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 21 mai 2013 modifiée par la décision n° 2014-1268 en date du 4 novembre 2014 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société Airbus Defence and Space SAS pour un réseau ouvert au public du service fixe par satellite dans le département de la Haute-Garonne (31) ;

Vu la décision n° 2013-0842 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 25 juin 2013 modifiée par la décision n° 2014-1268 en date du 4 novembre 2014 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société Airbus Defence and Space SAS pour un réseau ouvert au public du service fixe par satellite dans le département de la Haute-Garonne (31) ;

Vu la décision n° 2015-0325 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 17 mars 2015 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société Airbus Defence and Space SAS pour la station terrienne ASVAUS 7M30 SES5 associée au satellite Sirius-5E-2 d'un réseau ouvert au public du service fixe par satellite dans le département de la Haute-Garonne (31) ;

Vu la décision n° 2016-0519 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 12 avril 2016 modifiant la décision n° 2015-1160 portant délégation de pouvoirs ;

Vu la décision du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 5 octobre 2015 portant délégation de signature ;

Vu la demande en date du 13 avril 2016 de la société Airbus Defence and Space SAS, reçue le 18 avril 2016 ;

Vu le récépissé de déclaration de l'Autorité n° 14-0694 du 29 juillet 2014 relatif à l'autorisation d'établir et exploiter un réseau de communications électroniques ouvert au public et de fournir des services de communications électroniques au public accordée à la société Airbus Defence and Space SAS ;

Décide :

Article 1. Les décisions n° 2013-0657 en date du 21 mai 2013 et n° 2013-0842 en date du 25 juin 2013 modifiées par la décision n° 2014-1268 en date du 4 novembre 2014 et la décision n° 2015-0325 en date du 17 mars 2015 susvisées sont abrogées à compter de la date de la présente décision.

Article 2. Le directeur de l'accès mobile et des relations avec les équipementiers de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à la société Airbus Defence and Space SAS.

Fait à Paris, le 2 mai 2016,

Pour le Président et par délégation

Rémi STEFANINI
Directeur de l'accès mobile
et des relations avec les équipementiers